

OFFRE D'ACHAT D'UN BIEN IMMOBILIER**DESIGNATION DU BIEN**

Logement :

Annexes :

Adresse :

Référence :

Nous soussignés :

Monsieur / Madame :

Téléphone :

Mail :

Monsieur / Madame :

Téléphone :

Mail :

Demeurant :

.....

A la suite de cette visite, nous vous proposons de nous porter acquéreur de ce(s) bien(s)**Pour un montant de _____ € (hors frais d'acte et d'emprunt)**

Nous reconnaissons que la présente offre d'achat sera étudiée avant toute acceptation selon les modalités prévues aux articles D 443-12-1 du CCH et L 443-11 du CCH.

Fait à _____

Le : _____ à ___ h _____

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé, bon pour offre d'achat au prix de€ » (en chiffres et en lettres)

La date de l'offre d'achat sera déterminée par tout moyen permettant de prouver la date et l'heure certaine de remise des offres : email, remise en main propre horodatée et signée, lettre recommandée avec accusé de réception.

Vente selon ordre de priorité conformément à l'article L443-11 du CCH. Les logements peuvent être vendus par ordre de priorité décroissant :

1. à toute personne physique remplissant les conditions auxquelles doivent satisfaire les bénéficiaires des opérations d'accèsion à la propriété, mentionnées à l'article L. 443-1, parmi lesquels l'ensemble des locataires de logements appartenant aux bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans le département, ainsi que les gardiens d'immeuble qu'ils emploient sont prioritaires
2. Une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales
3. Toute autre personne physique (sans plafond de ressources)
4. Pour les PLS de plus de 15 ans : toute personne morale de droit privé. En cas d'acheteur de même rang, le logement sera attribué à l'acquéreur ayant formulé le premier une offre d'achat au prix ou à un prix supérieur au prix fixé.